

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 DASES 214** Subvention (250 000 euros) et convention avec l'association Marie-Thérèse (92) pour la création du centre de santé Marie-Thérèse Paris 15 (15e) dans le cadre du budget participatif.

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement à l'association Marie-Thérèse et de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec cette structure ;

Vu l'avis du Conseil du 15ème arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Marie-Thérèse 51 rue Gambetta 92240 MALAKOFF, une convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 250 000 euros est attribuée à l'association Marie-Thérèse (PARIS ASSOS : 183789 - dossier 2021\_11231) pour la création du centre de santé Marie-Thérèse Paris 15, 61 rue Castagnary dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et ultérieurs, dans le cadre du budget participatif, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**